

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 21 janvier 2011, à 10h30 à la Maison du Citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Richard Garant, conseiller
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère et pro-maire
M. Robert Hamel, conseiller
M. Michel Brodeur, conseiller
Mme Marlyne Muise, conseillère

Sont absents :

M. André Garant, maire

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de la pro-maire madame Francine Buisson. La secrétaire trésorière, directrice-générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par madame la pro-maire.

Les avis de convocation à la séance extraordinaire ont été régulièrement transmis à tous les membres du conseil et ce, dans le délai prévu par la loi.

Cette séance est convoquée par madame Francine Buisson, pro-maire, pour les fins suivantes :

- 1- Entente aqueduc St-Barnabé
- 2- Demande de subvention patinoire
- 3- Dossier Stéphane Lessard (vente lots 3 983 216 et 4 205 027)
- 4- Formation Gestion des contrats municipaux.

RÉS. 2011-01-23 COMITÉ INTERMUNICIPAL AQUEDUC SAINT-
BARNABÉ/SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme monsieur Richard Garant et monsieur Robert

Hamel membres du « Comité Intermunicipal de l'aqueduc de Saint-Barnabé et de Saint-Élie-de-Caxton » conformément aux articles 3 et 4 de l'entente relative à l'alimentation en eau potable et la fourniture de services.

Adoptée

RÉS. 2011-01-24 AUTORISATION SIGNATURE AQUEDUC SAINT-BARNABÉ/SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'entente intermunicipale 2011-01 « Entente relative à l'alimentation en eau potable et prévoyant la fourniture de services » incluant les annexes A à E et autorise madame Francine Buisson, pro-maire et madame Micheline Allard, secrétaire-trésorière directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton ladite entente avec les représentants de la municipalité de Saint-Barnabé.

Adoptée

Concernant le moment et l'endroit de la signature, le tout est à la discrétion des signataires de Saint-Barnabé et de Saint-Élie-de-Caxton.

RÉS. 2011-01-25 SUBVENTION PATINOIRE

Sur proposition de madame Marlyne Muise appuyée par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton :

1. Renouvelle sa demande de subvention (Rés. 2007-02-28) au Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Loisir et Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;
2. S'engage à payer sa part des coûts admissibles de ce projet;
3. S'engage à payer les coûts d'exploitation continue du projet.

Adoptée

RÉS. 2011-01-26 VENTE TERRAIN LOTS 3 983 216 - 4 205 027

CONSIDÉRANT la demande signée par monsieur Stéphane Lessard pour Cie 9160-3258 Québec Inc. à l'effet de vendre les lots 3 983 216 et 4 205 027 ayant pour matricule 4649-09-8574;

CONSIDÉRANT que le terrain a été acheté de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton le 4 juin 2009;

CONSIDÉRANT qu'une clause spéciale est inscrite à l'acte de vente 16 236 528 à l'effet que le vendeur doit, préalablement à toute vente offrir par écrit à la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton les terrains vacants;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a la possibilité de se porter acquéreur de ce terrain dans un délai de soixante (60) jours;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accepte la vente des terrains ayant pour numéro de lots 3 983 216 et 4 205 027 conditionnellement à ce que l'acheteur s'engage à construire d'ici le 31 décembre 2012 une maison unifamiliale ou un immeuble à logements.

Il est à noter que la clause résolutoire garantissant l'accomplissement des conditions prévues à l'acte de vente publié sous le numéro 16 236 528 au registre foncier devra s'appliquer en faveur de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et être contenue dans l'acte de vente notarié à être signé entre la compagnie 9160-3258 Québec Inc. et Samuel Lessard; acte auquel la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton devra intervenir.

Adoptée

RÉS. 2011-01-27 FORMATION GESTION DES CONTRATS MUNICIPAUX

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à s'inscrire à la formation « La Gestion des contrats municipaux dans la foulée des récents changements législatifs » qui aura lieu à Shawinigan le 1^{er} février prochain. Le coût est de 230.00 \$ plus taxes. Les dépenses inhérentes à cette formation sont payables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

RÉS. 2011-01-28 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 11H20.

Adoptée

Je, Francine Buisson, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Allard
Sec.-très. dir.-générale

Francine Buisson, pro-maire